

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1203**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Vendeur de l'électronique grand public

Nouvel intitulé : Vendeur de l'électrodomestique et du multimédia

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association FODIPEG - CFA Ducretet	Président de FODIPEG, Délégué général de FODIPEG, Directeur de FODIPEG

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

255w Vente de matériels électriques et électroniques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le vendeur de l'électronique grand public exerce les activités suivantes dans le cadre de grands magasins spécialisés comme dans des grandes surfaces : - vente d'un produit, système ou service

- participation à la mise en valeur et à l'animation de son rayon (réassortiment, communication)
- participation au suivi de l'activité : commandes clients, actions de fidélisation, dossiers de financement
- suivi du client après la vente : litiges, pannes...

Le Vendeur de l'électronique grand public :

- maîtrise les méthodes de vente : accueil des clients, argumentation d'un produit, conseil...
- connaît et maîtrise les techniques d'animation du rayon et de mise en valeur des produits (organisation, animation d'un rayon, participation à sa gestion)
- connaît et maîtrise les techniques de merchandising
- connaît et respecte les règles d'étiquetage et de présentation des produits
- connaît et maîtrise les outils informatiques
- connaît et maîtrise les techniques d'analyses des ventes
- connaît les techniques et les outils de veille permettant de s'informer sur l'évolution des produits et du marché (évolutions économiques, technologiques, juridiques) afin d'en mesurer les impacts sur la profession
- est capable d'assurer le suivi d'un client

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le vendeur de l'électronique grand public exerce dans les secteurs suivants : - TPE / PME de moins de 10 salariés spécialisées en vente de matériel Electronique Grand Public, Multimédia et Electroménager

- Grandes surfaces ou grands magasins spécialisés de plus de 50 salariés
- Grandes surfaces alimentaires distribuant de l'Electronique Grand Public

Types d'emplois accessibles : Vendeur, Vendeur conseil, Vendeurs système, Vendeur spécialisé en électronique grand public Electrodomestique et multimédia.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1212 : Vente en décoration et équipement du foyer

D1211 : Vente en articles de sport et loisirs

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est organisée autour de deux composantes :

1. Evaluation en situation réelle ou fictive en entreprise et/ou au CFA des compétences 'coeur de métier'
  - accueillir un client (évaluation en situation réelle)
  - découvrir un client (évaluation en situation réelle)
  - argumenter un produit, un système ou un service (évaluation en situation fictive)
  - effectuer une démonstration (évaluation en situation réelle)
2. Evaluation d'un dossier professionnel (écrit et soutenance orale) rendant compte :
  - de la restitution des activités réalisées sur la durée de la formation et rédigée selon une trame précise
  - du développement d'une activité particulière (issue du contexte professionnel réel, sur une durée déterminée, à l'initiative du jeune ou de l'employeur). Ce travail prend la forme d'une description de l'action et de ses résultats (réalisation complète) ou d'une étude avec diagnostic et propositions (projet de réalisation)

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU INON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- Le président de FODIPEG ou son représentant - Le directeur du réseau DUCRETET ou son représentant - Un représentant issu du collège patronal - Un représentant issu du collège salarial
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 décembre 1992 publié au Journal Officiel du 10 janvier 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 15 décembre 1992 publié au Journal Officiel du 10 janvier 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Vendeur de l'électronique grand public'.

Observations : Homologation pour les deux premières sessions

Arrêté du 26 septembre 1994 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 10 mars 1997 publié au Journal Officiel du 26 mars 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Homologation jusqu'au 31 décembre 1999.

Arrêté du 21 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Homologation jusqu'au 21 décembre 1999 (modification de l'arrêté du 26/9/97 : code NSF)

Arrêté du 11 décembre 1997 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : modification de l'arrêté du 10 mars 1997 (JO du 26/3/97)

Arrêté du 9 novembre 1999 publié au Journal Officiel du 19 novembre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : modification de l'arrêté du 10 mars 1997 (JO du 26/3/97)

Arrêté du 20 décembre 2000 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 septembre 2001 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Modification de l'arrêté du 20 décembre 2000, publié au Journal Officiel du 27 décembre 2000.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

95 certifiés par an en moyenne.

##### **Autres sources d'information :**

<http://www.ducretet.net>

##### **Lieu(x) de certification :**

FODIPEG (CFA DUCRETET) 84, rue Villeneuve  
92587 Clichy Cedex

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

- Sites : - CFA Ducretet [Asnières (92)],  
- CCI Colmar IPC [Colmar (68)],  
- CCI de Lille-Roubaix-Tourcoing [Roubaix (59)],  
- CCI d'Ille-et-Vilaine [Rennes (35)],  
- Lycée Jacques Brel [Venissieux (69)]  
- CCI de Béziers - CFAI [Béziers (34)]  
- CFA du Lycée Gustave Eiffel [Bordeaux (33)]

##### **Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Vendeur de l'électrodomestique et du multimédia